

Projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales portant sur le projet de plan communal d'aménagement révisionnel n°1 dit « Bois Saint-Jean » à SERAING

Brève description du projet

<u>Projet</u> :	Inscription d'une zone d'activité économique mixte de 1,4 hectares en remplacement d'une zone d'habitat d'assurer un développement économique cohérent, de réduire le caractère déstructuré du site et d'améliorer l'accessibilité des activités
<u>Localisation</u> :	le long de la Route du Condroz à Boncelles
<u>Demandeur</u> :	commune de Seraing

Contexte de l'avis

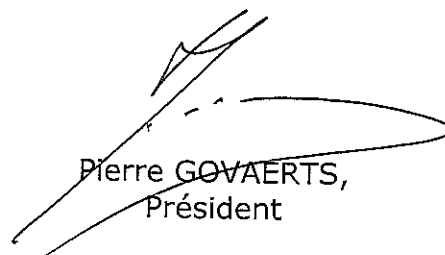
<u>Date de réception du dossier</u> :	18 mai 2017
<u>Référence légale</u> :	Article 50 §2 du CWATUP
<u>Portée de l'avis</u> :	Ampleur et précision des informations que le rapport sur les incidences environnementales doit contenir

AVIS

La CRAT émet un avis favorable sur le projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales relatif au projet de PCAR n°1 dit « Bois Saint-Jean » à Seraing.

Elle estime que le projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales est conforme à l'article 50 § 2 du CWATUP et qu'une analyse plus approfondie des impacts du projet sur la mobilité est opportune.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président